



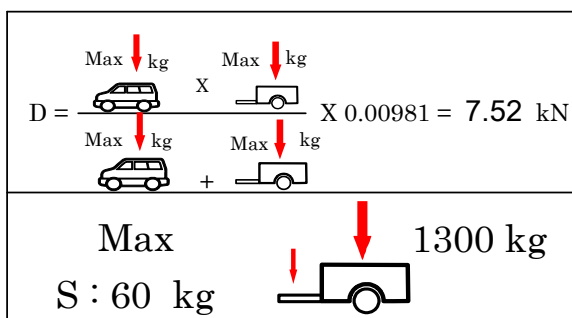
# NOTICE DE MONTAGE ATTELAGE FIAT BRAVO

N° CE : e11\*94/20\*6733\*00



## BOISNIER SAS

REF.: 27132



REF.: 27132

Démontage pare chocs :  
Trous à réaliser :

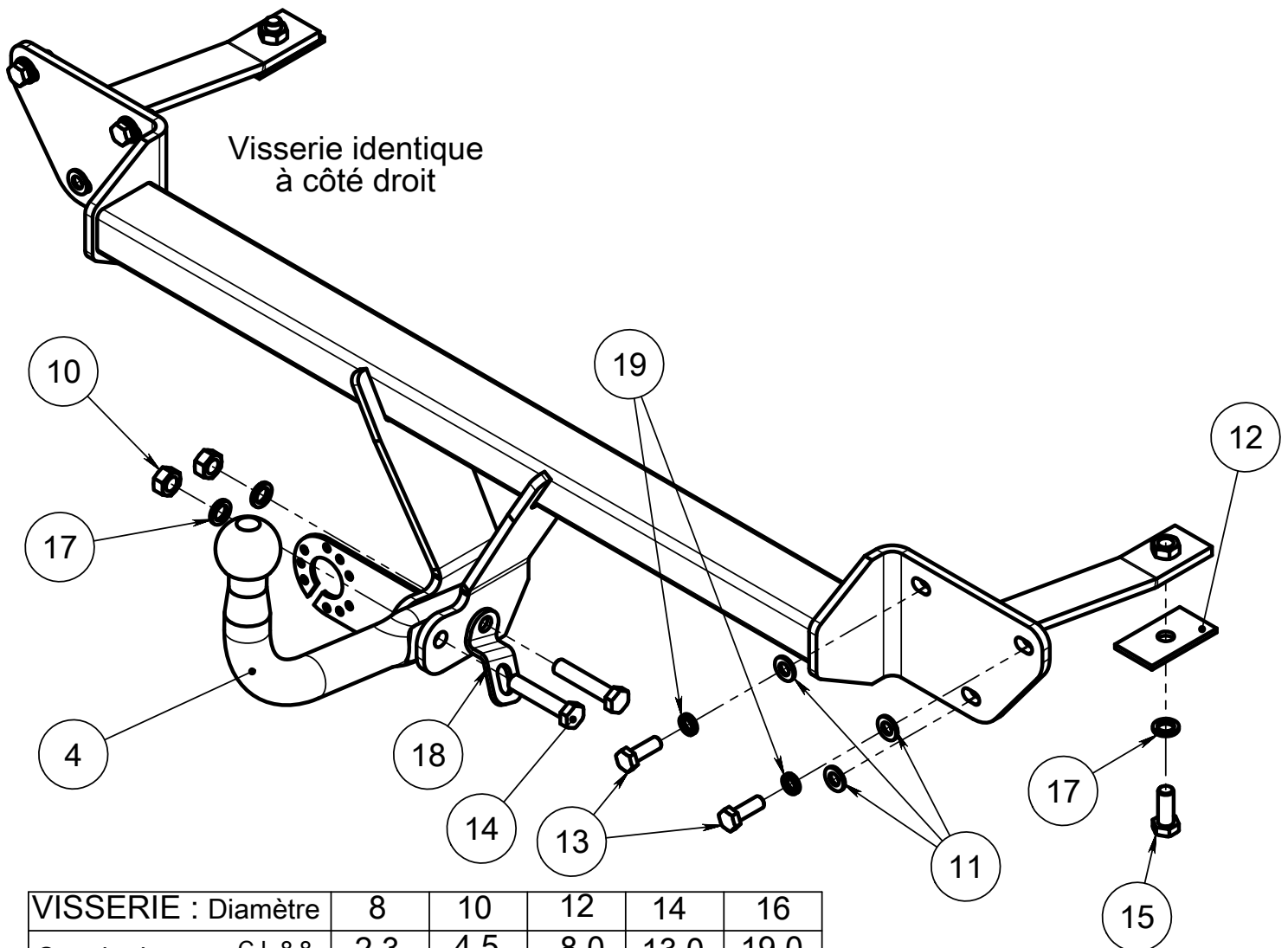
OUI
OUI

Découpe :

NON
---



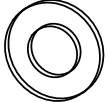
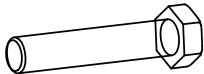

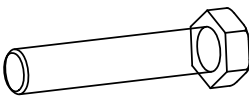



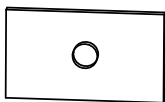
Découpe visible :

- Pour faciliter le démontage, on peut déposer les feux arrière.
- Déposer le pare chocs (4 vis sous chaque aile, 4 vis dessous et clipsages sous feux).
- Déposer le renfort de pare chocs et le support de pot d'échappement.
- Déposer les bouchons caoutchouc sous les longerons.
- Introduire les bras dans les longerons.
- Positionner et assembler sans serrer l'attelage avec la visserie fournie conformément au schéma ci dessous, avec le renfort de pare chocs.
- **NOTA:** Pour remettre le renfort de pare chocs, il faut désouder les vis sur le renfort et contrepercer à Ø 11 les 4 trous ainsi libérés.
- Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples de serrage).
- Remettre le pare chocs et le pot.



VISSERIE : Diamètre	8	10	12	14	16
Couple de serrage C.L 8.8	2.3	4.5	8.0	13.0	19.0
Couple de serrage C.L 10.9	3.2	6.5	11.0	17.5	27.0

REF.: 27132

Schéma	Rep.	Qté.	DESIGNATION	CODE
	4	1	ROTULE COL DE CYGNE	001026
	10	2	écrou H DIN 934 M12	700.22.12
	11	6	rondelle 10,5x20x2 DIN125A	700.34.10520020
	12	4	vis EF DIN 933 M10x30 zn	700.03.10030
	13	2	vis DIN 931 M12x60 zn	700.00.12060
	14	2	vis EF DIN 933 M12x30 zn	700.03.12030
	16	4	rondelle GROWER M12 DIN128A zn	700.20.12
	17	1	ANNEAU DE SECURITE	958000
	18	4	rondelle GROWER M10 DIN128A zn	700.20.10
	19	2	Contreplaque D13 40x70x4 zn	952012

**POSE : INFORMATIONS GENERALES**

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas où (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se fera naturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de câblage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicules équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

**RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION :****- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :**

S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.

↓ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.

- Pour connaître le poids tractable MAXI. autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE ..... : N° d'homologation européenne.
- ..... : Date de fabrication.

**- VISSERIE :**

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

**NOTA :** le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

**-UTILISATION EN TOUT TERRAIN :**

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

**- GARANTIE :**

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).